

**Société Générale Effekten GmbH  
Francfort-sur-le-Main**

**Rapport de gestion  
pour l'exercice 2020**

**A. Situation de la société**

La Société Générale Effekten GmbH (SGE) est une filiale à 100% de la Société Générale S.A. Francfort, elle-même succursale de la Société Générale S.A., Paris. Elle a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus intégralement à la société mère Société Générale S.A., Paris, par le biais de la Société Générale Option Europe S.A., Paris, ainsi que d'autres sociétés du Groupe. Toutes les contreparties sont des filiales à 100% de la Société Générale S.A., Paris, ou de la maison mère elle-même.

Un autre champ d'activité de la société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la société a ainsi acheté pour la première fois des parts de la Société Générale Securities Services GmbH, Aschheim, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg.

Intégration

Le 8 novembre 2018, le groupe Société Générale a signé une convention par laquelle la Société Générale s'engage à reprendre le domaine d'activité « Equity Markets & Commodities » (EMC) de la Commerzbank, qui englobe l'émission et la tenue de marché de produits flow (« opérations Flow ») et de produits structurés (opérations « Exotic, Vanilla and Funds ») ainsi qu'une partie des activités de gestion de fortune (opérations « Asset management »).

La SGE a été choisie comme « target issuer » pour le domaine des « opérations Flow ».

Les 28 et 29 mars 2020, les produits Flow ont été intégrés dans la comptabilité de la SGE. Par le biais d'un projet étendu sur plusieurs mois, les processus de reprise ont été définis et accompagnés par plusieurs « flux » de la Société. Au total, quelque 57 000 produits en portefeuille d'une valeur nominale d'environ 33 milliards d'euros ont été repris. Les processus existants dans l'exécution comptable n'ont pas été touchés par cette intégration.

L'intégration a été réalisée sur la base d'un plan de risque tenant compte des risques opérationnels pendant le transfert des opérations ainsi que d'aspects de sécurité des données et de gestion de la continuité des affaires.

À compter du 30 mars 2020, la SGE a repris tous les droits et devoirs de la Commerzbank en tant qu'émettrice des titres transférés.

La Société Générale S.A., Paris, a assumé la fonction d'agent de calcul pour ces titres, qui était exercée par la Commerzbank jusqu'à la date d'entrée en vigueur. En outre, la Société Générale S.A., Paris, a émis une garantie inconditionnelle et irrévocable de la société mère au profit des titulaires des titres transférés eu égard à l'exécution de toutes les obligations de paiement de la SGE (y compris de tous les engagements de livraison) découlant des titres transférés en question (« garantie de la société mère »).

La garantie de la société mère peut être consultée à l'adresse :

[https://prospectus.socgen.com/program\\_search/guarantee-2-mar-20](https://prospectus.socgen.com/program_search/guarantee-2-mar-20)

L'intégration a entraîné une extension de la cotation sur divers autres marchés européens :

En raison de l'introduction du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral allemand de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la société peut introduire (coter) ses produits sur différentes bourses de l'Union européenne (Madrid, Milan, Paris, Luxembourg, Londres, Stockholm, Helsinki, Lisbonne, Amsterdam, etc.). En cas de cotation sur une bourse d'un pays non membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question. Une cotation des émissions de la société sur un marché réglementé au sens de la Directive européenne sur les prospectus a déjà eu lieu dans le cadre de la reprise du secteur « Equity Markets & Commodities » (EMC) de Commerzbank en mars 2020. Les cotations dans des segments boursiers non réglementés, par exemple sur le second marché boursier en Allemagne, continuent à être prévues.

Après l'achat par les contreparties susmentionnées, les émissions sont placées dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finals par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice.

## **B. Rapport économique**

### **I. Conditions économiques générales et sectorielles**

La pandémie de COVID-19 a provoqué en Allemagne la plus forte chute de la prestation économique en un trimestre enregistrée depuis l'introduction de la comptabilité nationale trimestrielle en 1970. Grâce à la reprise affichée durant l'été, le produit intérieur brut réel (PIB) n'a reculé que de -5,1% sur l'ensemble de l'année 2020. Ce recul correspond à peu près à celui de l'année 2009 durant la crise financière mondiale. Il y a lieu d'escompter que la reprise se poursuivra lentement avec une croissance de 3,7% en 2021. Le niveau d'avant la crise, lors du 4<sup>e</sup> trimestre 2019, ne devrait cependant pas être retrouvé avant le début de l'année 2022. Le taux d'incidence et les restrictions introduites dans ce contexte devraient être déterminants pour l'évolution future de la situation. L'expansion croissante du variant britannique en Allemagne entraîne à nouveau une augmentation exponentielle du nombre de contaminations, ce qui fait envisager un nouveau confinement comme au printemps 2020.

L'évolution à l'étranger joue un rôle important. En Chine, l'évolution économique progresse à nouveau rapidement, et dans le sillage de la reprise économique, les États-Unis et la zone euro ont à nouveau enregistré une forte croissance du PIB au 3<sup>e</sup> trimestre 2020. Les progrès de la vaccination pourraient stimuler la reprise économique aux États-Unis et en Chine.

Selon le Conseil d'experts, l'Espagne, l'Italie et la France, grands États membres de l'UE, sont parmi les pays les plus fortement touchés de la zone euro. En 2021, le taux de croissance du PIB dans la zone euro devrait à nouveau être positif, à 4,9%. Néanmoins, la dynamique des contaminations génère des risques considérables qui pèsent sur l'évolution future de l'économie mondiale. C'est pourquoi les États ont adopté de vastes mesures de politique monétaire et budgétaire qui ont soutenu l'économie dans la crise. Par ailleurs, des stabilisateurs automatiques tels que le système fiscal, les allocations chômage et les indemnités pour chômage partiel ont contribué à soutenir les personnes touchées. En juin 2020, le gouvernement fédéral allemand a présenté un train de mesures conjoncturelles susceptible de stimuler la performance économique en 2020 et 2021. Ces mesures de

soutien n'ont pas encore été épuisées et restent disponibles, mais le train de mesures conjoncturelles n'est pas ciblé à tous points de vue. Ainsi, un sondage réalisé par le Conseil d'experts révèle que les ménages particulièrement touchés par la crise n'ont profité que dans une faible mesure de la baisse temporaire de TVA et que la répercussion de cette baisse n'a généré qu'une légère hausse de la consommation. Par la suite, une extension plus poussée du report en arrière des déficits fiscaux et une plus grande différenciation des aides transitoires en fonction de la gravité de la crise ressentie par les individus seraient avantageuses. En outre, une réforme des prix de l'énergie pourrait donner une impulsion positive. Dans d'autres États membres de l'UE et au niveau de l'Union proprement dite, de nombreuses mesures ont également été prises pour lutter contre les incidences économiques négatives de la pandémie de COVID-19. La Banque centrale européenne (BCE) a mis d'importantes liquidités à la disposition du système bancaire à des conditions très avantageuses afin de soutenir l'octroi de crédits et de prévenir une éventuelle crise bancaire. Dans le même temps, la forte expansion des achats de titres a contribué à stabiliser les marchés financiers et des emprunts d'État. Dans de nombreux secteurs, le numérique aide à atténuer les effets de la pandémie. Ainsi, de nombreuses entreprises ont pu poursuivre leurs activités malgré les règles de distanciation et d'hygiène grâce à un passage au télétravail soutenu par la technologie. Cependant, la pandémie a également révélé des déficits sur le plan numérique dans l'administration publique, le secteur de la santé et le système éducatif. Dans le secteur de la santé, une consolidation rapide du numérique dans les offices de santé communaux a été mise à profit pour rationaliser les annonces et permettre ainsi de transmettre les informations plus rapidement, ce qui promet d'apporter des avantages considérables à la lutte contre la pandémie. L'utilisation ciblée de technologies numériques pourrait contribuer à endiguer de nouvelles hausses du nombre de contaminations lors de la suite de l'évolution de la pandémie.<sup>1</sup>

En raison de l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID-19, la société est dans l'obligation de protéger toutes ses équipes et de leur proposer le meilleur soutien possible. La société a pris des mesures opérationnelles pour garantir la sécurité de son personnel tout en sauvegardant la continuité des affaires et la qualité des processus.

Les membres du personnel ont la possibilité de travailler depuis chez eux grâce à un accès VPN sécurisé. Dans les premières semaines de la crise, la quasi-totalité des employés a travaillé à domicile ou dans des équipes partagées. Tous les moyens de travail et toutes les connexions informatiques requises ont été mises à disposition à cet effet. Les mesures de sécurité internes ont constamment été respectées. En outre, toutes les mesures ont été prises pour ne pas compromettre la sécurité des employeurs qui travaillent au bureau. De surcroît, la société mère organise régulièrement des réunions téléphoniques avec les chefs de départements et diffuse régulièrement des informations par courrier électronique.

Les variations des paramètres de base (cours des actions et des devises, index, etc.) qui accompagnent l'évolution économique constituent un point d'ancrage pour les attentes des investisseurs et sont donc déterminantes pour la conception de produits d'émission dans le domaine des warrants et des certificats.

En ce qui concerne l'introduction de nouveaux produits durant l'exercice 2020 écoulé, la société a réagi rapidement à la volatilité des marchés en en émettant de nouveaux et en adaptant ceux qui existaient déjà. Par ailleurs, aucune adaptation spécifique de la gamme de produits n'a été introduite en raison de la pandémie de COVID-19.

---

<sup>1</sup> Conseil d'experts chargé de l'évaluation économique globale : expertise annuelle 2020/2021 ; Surmonter ensemble la crise du coronavirus, renforcer la résilience et la croissance, Wiesbaden, 01.11.2020

## II. Évolution des affaires

L'exercice 2020 est caractérisé par l'intégration réussie des « opérations Flow » de la Commerzbank. Celle-ci a permis de consolider notablement la position de marché en Allemagne ainsi que d'obtenir la cotation dans d'autres pays européens. Grâce à cette intégration, l'activité d'émission s'est accrue de **87,3%** par rapport à 2019 (430 500 produits émis en 2020, contre 229 830 en 2019).<sup>2</sup>

Au cours de l'exercice 2020, 64 907 produits de placements ont été émis au total (31 743 en 2019). Parmi les produits sans protection du capital, 30 120 ont été émis sur prêts d'actions, 18 821 sur certificats discount, 15 032 sur certificats bonus, 557 sur certificats express, 273 sur certificats indiciaires / de participation et 6 sur certificats de surperformance / sprint. Parmi les produits avec protection du capital, 67 ont été émis sur des emprunts structurés et 31 sur des certificats à protection du capital.

Par ailleurs, 365 593 produits à effet de levier ont été émis (198 087 l'année précédente). Outre 189 004 produits avec knock-out, 151 707 produits ont été émis sur warrants et 24 882 sur certificats facteur parmi les produits sans knock-out.

La hausse des opérations d'émission a concerné à 74% le marché allemand et à 26% les marchés étrangers (dont 35% pour la France, 24% pour le marché scandinave, 20% pour le Benelux, 15% pour la Suisse et 5% pour le marché ibérique, et moins de 1% pour l'Italie et le Royaume-Uni).

La filiale ALD Finanz Lease GmbH, Hambourg, acquise en 2017, a connu une évolution globalement positive, et a pu accroître ses produits par rapport à l'année précédente. S'agissant des parts détenues dans la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement du prix d'achat de 515 KEUR effectué l'année précédente a été conservé à 1 euro en raison des résultats futurs attendus.

Compte tenu de l'extension significative de l'activité d'émission et du développement des filiales, l'évolution globale de l'exercice peut être jugée positive et correspond par conséquent aux prévisions de l'année précédente.

## III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière

### a) Situation de l'actif

Le total du bilan a progressé de 43 154 millions d'euros par rapport à l'année précédente, pour atteindre désormais 49 683 millions d'euros. Cette hausse s'explique principalement par l'intégration du domaine d'activité EMC de la Commerzbank en mars 2020 ainsi que l'adaptation de volumes plus élevée qui en découle.

Le bilan comporte pour l'essentiel les certificats émis (poste Dettes de certificats émis) ainsi que les opérations de couverture conclues dans ce contexte (poste Créances envers les entreprises liées découlant du placement de produits d'émissions) et les warrants émis

---

<sup>2</sup> La méthode dite de « security box » a été introduite pour le marché allemand en mai 2019. Selon cette méthode, les nouveaux produits font tout d'abord l'objet d'une admission préalable de la part de la société de règlement et de dépôt sur la base de la documentation de produit. Les opérations ne sont cependant saisies qu'après l'admission définitive des nouveaux produits au moment de leur vente par la Société Générale S.A., Paris, en tant que teneur de marché. Cette méthode n'est appliquée qu'en Allemagne et ne peut pas l'être dans d'autres pays d'Europe.

(poste Autres dettes) et les opérations de couverture conclues dans ce contexte (poste Autres actifs). La valeur de ces postes du bilan varie en fonction du nombre et du montant nominal des titres émis ainsi que de leurs opérations de couverture.

La société a inscrit au bilan, sous Placements financiers, les parts détenues dans les entreprises liées des sociétés acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (ALD Lease Finanz GmbH et Société Générale Securities Services GmbH).

Le capital social de la société s'élève toujours à 26 KEUR. En outre, la société dispose de bénéfices reportés d'un montant de 1 138 KEUR (1 138 KEUR l'année précédente). Ses capitaux propres sont restés inchangés par rapport à l'année précédente, étant donné qu'elle a conclu avec la Société Générale de Francfort un contrat de transfert de bénéfices au 1<sup>er</sup> janvier 2016, si bien que les bénéfices réalisés ou les pertes enregistrées sont respectivement transférés ou compensées par la Société Générale de Francfort.

Des créances existent envers la Société Générale de Francfort ainsi qu'envers la Société Générale S.A., Paris. Il existe en outre des créances envers ALD Lease Finanz GmbH découlant du contrat de transfert de bénéfices conclu le 26 septembre 2017 entre ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée de groupe) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante). Il n'existe pas de risques de défaillance éventuels en dehors du groupe Société Générale.

Les dettes sont essentiellement dues à l'émission de certificats et de warrants ainsi qu'à un prêt obtenu de la Société Générale de Francfort pour l'achat, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des filiales Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring ainsi que ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Il existe par ailleurs des dettes découlant de la reprise de pertes du résultat de la Société Générale Securities Services GmbH, Unterföhring, sur la base d'un contrat de transfert de bénéfices conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2017 entre la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée de groupe) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante).

La situation de l'actif au cours de l'exercice a été régulière.

#### b) Situation des résultats

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes, si bien que la société ne réalise elle-même aucun bénéfice à partir de son activité d'émission. Les flux de paiement découlant de la résiliation de la relation de couverture ont été comptabilisés dans l'exercice 2020 sans impact sur le compte de résultat, conformément à la recommandation IDW RS HFA 35 ch. 86 de l'Institut allemand des experts-comptables (IDW).

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Au vu de l'évolution économique persistante de la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement des parts détenues dans la Société Générale Securities Services GmbH a été conservé à une valeur pour mémoire de 1 euro.

Les charges de personnel ainsi que les autres charges d'exploitation sont répercutées sur la Société Générale S.A., Paris, ainsi que sur la Société Générale S.A., succursale de Francfort, sur la base d'une réglementation « cost-plus ». L'augmentation des autres charges d'exploitation de 5 016 KEUR par rapport à l'exercice précédent est essentiellement

due à l'extension de l'activité d'émission par suite de l'intégration du domaine d'activité EMC de la Commerzbank.

Dans son compte de résultat, la société présente les produits venant du résultat d'ALD Lease Finanz GmbH en vertu d'un contrat de transfert de bénéfices, portés en compte en phase sur la base du contrat de transfert de bénéfices conclu par la société avec ALD Lease Finanz GmbH, ainsi que des charges découlant de la reprise de pertes de résultat de la Société Générale Securities Services GmbH, portées en compte en phase sur la base du contrat de transfert de bénéfices conclu par la société.

Les intérêts et charges assimilées reposent pour l'essentiel sur le paiement d'intérêts pour le prêt accordé en décembre 2016 par la Société Générale de Francfort en vue de l'acquisition des filiales.

En raison d'un contrat de transfert de bénéfices conclu avec la Société Générale de Francfort et prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Société n'affiche aucun bénéfice net ni aucune perte nette pour l'exercice au 31 décembre 2020.

La situation des résultats au cours de l'exercice a été régulière.

#### c) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités de la société sont conçues de manière à garantir une situation financière constamment équilibrée.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes de manière générale par des instruments financiers présentant des échéances concordantes, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Les opérations ayant une incidence sur les flux financiers concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des charges de personnel et des autres charges d'exploitation ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris, ainsi que sur la Société Générale de Francfort.

En raison du remboursement intégral par la société mère de tous les frais supportés lors de l'émission, la société dispose de liquidités suffisantes et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

À la date d'arrêté des comptes, le 31 décembre 2020, la société affichait une dette envers la Société Générale de Francfort pour un montant de 407 223 KEUR, qui est inscrite sous le poste Dettes envers les entreprises liées. À la date d'arrêté des comptes, le 31 décembre 2020, la société avait une créance envers la Société Générale de Francfort découlant des contrats « cost-plus » pour un montant de 1 589 KEUR ainsi qu'envers la Société Générale S.A. pour un montant de 2 234 KEUR.

Au titre des contrats de transfert de bénéfices existants, la société a des créances envers ALD Lease Finanz GmbH pour un montant de 63 891 KEUR ainsi que des dettes envers la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de 28 656 KEUR découlant de la reprise de pertes, et des dettes envers la Société Générale de Francfort pour un montant de 32 137 KEUR découlant du transfert de bénéfices.

La société peut recourir à une ligne de crédit accordée par la Société Générale S.A., succursale de Francfort, pour un montant de 10 000 KEUR. En outre, la Société Générale

S.A., Paris, a promis à la société, par lettre d'intention en date du 30 avril 2015, de couvrir les risques d'illiquidité découlant de charges ainsi que des opérations d'émission.

La situation de trésorerie durant l'exercice a été régulière.

Le groupe Société Générale souligne la solidité de son bilan (ratio CET1 de 13,4% au 31 décembre 2020), qui offre une réserve de l'ordre de 440 points de base au-dessus des exigences réglementaires et présente une position de liquidité affichant un ratio LCR de 149% à la fin décembre 2020. La Société Générale S.A., Paris, versera un dividende de 0,55 euros par action, qui est couvert par une recommandation de la Banque centrale européenne.

#### **IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers**

D'une part, la société a uniquement une fonction d'émission sans solvabilité propre et dont les produits proviennent de conventions « cost-plus » conclues avec la Société Générale S.A., Paris, ainsi qu'avec la Société Générale de Francfort. D'autre part, elle tire ses produits des parts détenues par la société. La gestion du véhicule d'émissions repose sur « l'engineering » de nouveaux produits et sur le placement ciblé de titres qui en découlent auprès des investisseurs (augmentation du taux de placement). La gestion des filiales est assurée sous leur responsabilité propre.

La gestion interne de la société fait pour l'essentiel appel aux systèmes et aux procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère adapte en permanence les systèmes et processus de contrôle existants et complète ce contrôle si besoin est. D'importantes améliorations dans l'exécution de la procédure d'émission ont conduit à des augmentations d'efficacité sans lesquelles l'accroissement du volume des émissions n'aurait pas été possible. En mai 2019, une nouvelle méthode d'émission a été introduite sur le marché allemand. Cette méthode dite « security box » passe dans un premier temps par une admission préalable de nouveaux produits par la société d'exécution et de conservation sur la base des documents du produit. En revanche, les opérations ne sont comptabilisées qu'après l'admission définitive des nouveaux produits au moment de la vente par la Société Générale S.A. Paris en tant que teneur de marché. Les tableaux de l'annexe aux pages 8 et 9 ne présentent que ces opérations pour une cotation en Allemagne pour laquelle la vente a déjà eu lieu. Les opérations cotées dans d'autres pays sont intégralement indiquées dans le tableau de l'annexe, que la vente ait déjà eu lieu ou non.

Dans le cadre de l'intégration des produits du domaine d'activité EMC de la Commerzbank, des processus de comptabilité financière et leurs contrôles ont été adaptés à l'augmentation des volumes ainsi qu'à l'extension à d'autres marchés européens (essentiellement l'extension de l'activité d'émission dans les pays scandinaves et d'Europe occidentale).

La restructuration du système de contrôle interne entamée en 2019 a été poursuivie en 2020 (voir point D).

Il n'existe pas d'autres indicateurs de performance non financiers pour la société.

## **C. Rapport sur l'évolution future de l'entreprise ainsi que sur ses opportunités et ses risques**

### **I. Évolution probable de l'entreprise (rapport prévisionnel)**

L'économie subira encore le contrecoup d'une deuxième et même d'une troisième vague de COVID-19 pendant tout le premier trimestre 2021, mais une forte reprise devrait s'enclencher lorsque de grandes parties de la population auront été vaccinées et que le nombre des nouvelles contaminations régressera nettement, ce que les experts escomptent à partir du deuxième trimestre 2021.

D'importants effets de rattrapage se feront sentir dans le domaine de la consommation privée dès que les assouplissements seront à nouveau possibles (tourisme, restauration). La dynamique économique s'accélèrera sensiblement dès que la situation en matière de contaminations le permettra. La reprise dans la zone euro dépendra des progrès de la vaccination et du succès des mesures visant à endiguer la pandémie. Le plan de sauvetage de 750 milliards décidé par l'UE ne se fera sentir qu'à partir de 2022, tant sur la conjoncture que sur le budget de l'UE.

Les divers programmes d'aide des États membres contre la pandémie creusent nettement le déficit budgétaire qui atteint en moyenne 8,8% en 2020. L'endettement public dans la zone euro dépasse ainsi le seuil des 100% du produit intérieur brut.

La crise de la COVID-19 a fortement touché le marché du travail de tous les États membres et a provoqué dans la zone euro un net recul des heures de travail fournies qui a pu dépasser les 20%. Le taux de chômage mesuré de façon traditionnelle ne devrait progresser que modérément, de 7,3% avant la crise à 8,8% en 2021, grâce aux nombreux programmes de chômage partiel, pour se replier progressivement à 8,2% en 2022. En revanche, le chômage, y compris le chômage partiel, se situe à un niveau nettement supérieur dans tous les États membres.<sup>3</sup>

#### Global Banking and Investor Solutions

Les conséquences sanitaires, sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 ont marqué l'année 2020 et continueront à influencer notablement sur le monde en 2021. L'évolution de l'économie dépendra surtout de la rapidité avec laquelle le taux d'incidence pourra être durablement diminué. Les confinements pourraient freiner par étapes la reprise conjoncturelle qui s'était déjà engagée. En revanche, un vaccin massivement disponible en grandes quantités devrait accélérer la tendance au rétablissement. De même, les conflits d'intérêts politiques présentent toujours des risques économiques ; c'est par exemple le cas des retombées du Brexit ou des conflits économiques entre la Chine et les États-Unis.

L'année 2021 sera également placée sous le signe de la durabilité. Les investisseurs pourront choisir des titres durables au sein d'un éventail de produits de plus en plus large.

En tant que l'un des deux plus grands marchés de warrants et de certificats au monde, l'Allemagne est au cœur de la stratégie de croissance du groupe Société Générale.

La Direction s'attend à une nouvelle augmentation de l'activité d'émission.

---

<sup>3</sup> Extrait des prévisions EUROFRAME (European Forecasting Association for the Macroeconomy) : prochaine reprise de la conjoncture à escompter dans la zone euro, publiées par IfW Kiel, 15.02.2021



Il est possible d'assurer cet objectif grâce à l'automatisation des processus d'émission entamée ces dernières années ainsi qu'aux extensions des capacités et à l'amélioration de l'efficacité qu'elle a permises. Dans un contexte de marché volatile, il convient de continuer à escompter un volume accru d'émissions ultérieures de turbo warrants accompagnées de violation des barrières.

Comme ces dernières années, une vaste gamme de warrants et de certificats sera également proposée en 2021.

Pour 2021 aussi, la société table sur une contribution au résultat émanant d'ALD Lease Finanz GmbH équivalant au montant de l'exercice 2020 ainsi que sur des charges découlant de la reprise des pertes du résultat de la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de quelque 17 millions d'euros au titre des contrats de transfert de bénéfices conclus. En fonction de la durée de la pandémie et de l'efficacité des prestations de soutien accordées par l'État, un écart négatif par rapport aux prévisions faites ne peut pas être exclu.

Compte tenu des intérêts échus pour les prêts contractés, pour un montant d'environ 3 millions d'euros, et des remboursements dus au titre des conventions « cost-plus », la société escompte donc un résultat d'environ 44 millions d'euros, avant transfert de bénéfices à la Société Générale de Francfort sur la base du contrat de transfert de bénéfices existant.

Grâce à la ligne de crédit existant avec la Société Générale, succursale de Francfort, pour un montant de 10 millions d'euros, aucune pénurie de liquidités n'est attendue.

## **II. Rapport de risques**

La situation de la société sur le plan des risques est marquée par la structure transparente de ses activités ainsi que par son étroite intégration au sein du groupe Société Générale. La gestion des risques des opérations sur les warrants et les certificats tient compte du fait que tous les risques encourus sont assumés par la société mère dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques susceptibles de survenir au cours de l'exercice 2020 étaient les suivants :

### Risques de contrepartie

La société n'est pas exposée à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice des titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant des opérations de sens contraire finalisées sont exclusivement dues par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la société.

### Risques du marché

Tous les risques du marché découlant des warrants et des certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, la société n'est pas exposée à des risques de variation des prix ni à des risques de change, pas plus qu'à des risques de variation des taux d'intérêt.

## Risques d'illiquidité

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office de la Société Générale S.A., Paris, garantissent que la société est à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'intégration au sein du groupe Société Générale, de la couverture des émissions par des opérations directes en sens contraire avec la Société Générale S.A., Paris, ainsi que des conventions « cost-plus » existantes en liaison avec les frais d'émission et de gestion, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

## Risques opérationnels

Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont appliqués par la Société Générale Effekten GmbH. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications spécialement prévues à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. Cela inclut notamment les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbation des infrastructures.

Les processus externalisés dans les centres de services de Bangalore et de Bucarest sont soumis aux mêmes règles et aux mêmes principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (« key process indicators (KPI) »).

Grâce aux mesures et aux processus décrits, il a été possible de garantir que la société ne soit exposée, au cours de l'exercice 2020, à aucun risque opérationnel, notamment dans les domaines suivants :

- déclarations prudentielles
- risques liés aux technologies de l'information
- risques d'externalisation
- risques de fraude

Aucune variation essentielle des risques n'a été constatée par rapport à l'année précédente. Actuellement, aucun risque ne semble susceptible de compromettre la poursuite de l'activité de la société. Par ailleurs, la pandémie de COVID-19 n'a fait apparaître aucun risque supplémentaire. Les risques opérationnels ont été évités grâce à la possibilité du télétravail, le personnel pouvant travailler à domicile avec un accès VPN sécurisé.

La présentation de la conception de nouveaux produits décrite dans le rapport d'opportunités ne révèle ni risques existants ni nouveaux risques. La pandémie de COVID-19 n'a eu aucune incidence majeure sur l'ensemble des opérations, même si une volatilité accrue a été observée notamment en mars.

Les relations de couverture entre les certificats et warrants émis ou les opérations de sens contraire sont toujours représentées de manière totalement symétrique.

### III. Rapport d'opportunités

L'évolution de la pandémie et le rythme des vaccinations devraient déterminer l'évolution de la conjoncture. Les chiffres de contamination resteront élevés jusqu'au printemps 2021. À l'été 2021, la vaccination permettra d'endiguer durablement la pandémie. On s'attend à ce que le PIB progresse de 4,5% à partir du 2<sup>e</sup> trimestre 2021.<sup>4</sup>

L'intégration du domaine d'activité EMC de la Commerzbank, achevée en mars 2020, a jeté les bases de la consolidation de la position de marché dans le domaine des warrants et des certificats en Allemagne et en Europe occidentale. Avec plus de 200 000 produits, la société est désormais le plus grand prestataire de produits dérivés en Europe.<sup>5</sup>

Pour proposer aux investisseurs la meilleure sélection possible de produits, la gamme de produits est adaptée quotidiennement aux circonstances du moment sur le marché.

La société a conçu une stratégie d'entreprise destinée à identifier suffisamment tôt les opportunités qui s'offrent à elle, à les évaluer en utilisant son système de gestion des risques ou l'estimation des ressources ainsi qu'à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour sa réussite. En raison de l'activité de la société en tant que véhicule d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., Paris, qui couvre tous les risques par des opérations de couverture, un « new product committee » (NPC) chargé de la conception de nouveaux produits a été mis en place au niveau de la Société Générale S.A., Paris. Tous les services impliqués dans le processus d'émission y soumettent leurs exigences et les allocations de ressources demandées.

L'examen prend en compte tous les facteurs pertinents pour la société, tels que les marchés, la situation concurrentielle, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le potentiel technique du back-office en matière d'exécution ainsi que les volumes traités.

Les risques de l'exercice 2021 ont été analysés dans le cadre de la reprise susmentionnée et leur gestion a été adaptée en conséquence.

Dans les conditions actuelles créées par la pandémie, il est difficile de se prononcer sur les perspectives pour l'exercice 2021. Globalement, la Direction table néanmoins sur une reprise rapide de l'économie mondiale et accorde à l'évolution une évaluation positive.

### D. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes

Le groupe Société Générale est soumis à la surveillance de l'Autorité française de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) ainsi que, depuis le 4 novembre 2014, à celle de la Banque centrale européenne (BCE). Il est en outre soumis aux dispositions de la réglementation bancaire française qui prescrit un standard minimum pour chacune des unités du groupe.

<sup>4</sup> Deutsche Bank Research, Perspectives 2021: conjoncture liée au coronavirus, Francfort: 14 décembre 2020. [https://www.dbresearch.com/PROD/RPS\\_DE-PROD/PROD000000000514901/Ausblick\\_2021%3A\\_Corona-Konjunktur.PDF?undefined&reaload=5MHeGCPGKcrGBJ6FyBtlgbsxqrDjul3LTan9JR862H6ZKVYi~3aUeuC7QrAx~C6LPAaZ/sXbGih5ijDa0WkFrA==](https://www.dbresearch.com/PROD/RPS_DE-PROD/PROD000000000514901/Ausblick_2021%3A_Corona-Konjunktur.PDF?undefined&reaload=5MHeGCPGKcrGBJ6FyBtlgbsxqrDjul3LTan9JR862H6ZKVYi~3aUeuC7QrAx~C6LPAaZ/sXbGih5ijDa0WkFrA==) [consulté le 15.04.2021]

Surmonter ensemble la crise de la COVID-19, renforcer la résilience et la croissance, Wiesbaden, 01.11.2020

<sup>5</sup> Deutscher Derivate Verband, Parts de marché par chiffres d'affaires boursiers de titres structurés, Francfort : janvier 2021. <https://www.derivateverband.de/DE/MediaLibrary/Document/Statistics/2021/21%2001%2012%20Marktanteile%20nach%20B%C3%B6rsenums%C3%A4tzen%20Dezember%202020.pdf> [consulté le 03.04.2021]

Dans la mesure où les réglementations légales locales applicables prévoient des dispositions plus rigoureuses que les lois françaises, ce sont ces dispositions plus sévères qui s'appliquent.

Le système de contrôle interne (SCI) repose sur le modèle des trois lignes de défense (Three Lines of Defence model). Il a été encore développé en raison de l'accroissement de l'activité d'émission et de la pandémie de COVID-19. Au total, 149 contrôles ont été intégrés dans les trois lignes de défense en 2020. Ainsi, des contrôles ont notamment été introduits pour garantir la sécurité des données dans le cadre du télétravail ; il est également prévu de surveiller davantage les risques psychosociaux liés au télétravail.

## **PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE**

La première ligne de défense (LOD1) est constituée par le niveau des unités commerciales (BU) et des unités de soutien (SU). Celles-ci contractent des risques et assument la responsabilité directe de la poursuite de l'exploitation au niveau opérationnel. Les BU et les SU (y compris les unités stratégiques du groupe (Group SU) pour leurs propres activités) assument la responsabilité principale de l'évaluation des risques, des mesures de contrôle et de surveillance à l'intérieur du domaine qui les concerne ainsi que de la réalisation permanente des contrôles du premier niveau conformément aux normes, standards et procédures définis à la deuxième ligne de défense. La première ligne de défense fait appel aux procédures et aux systèmes de contrôle appropriés pour garantir l'identification des risques, leur analyse, leur mesure, leur contrôle et leur réduction compte tenu de la propension au risque du groupe et dans le respect de toutes les exigences externes et internes applicables aux activités commerciales concernées. Dans ce but, la direction des BU et des SU ou la direction compétente pour les processus commerciaux prend, autant que nécessaire, les mesures suivantes :

- affectation des ressources requises et suffisantes pour la réalisation des contrôles du premier niveau ;
- fixation des processus de contrôle normatifs du premier niveau (LOD1) afin de garantir la réalisation des objectifs de contrôle dans un rapport approprié avec la propension au risque ;
- garantie de l'établissement, de la mise en œuvre et de la surveillance des contrôles du premier niveau ;
- surveillance de la qualité d'exécution ainsi que de l'adéquation des résultats rapportés ;
- vérification régulière de l'adéquation des contrôles et application des changements nécessaires, notamment en cas de modification des activités commerciales et des risques y afférents en raison de nouvelles dispositions légales ;
- validation trimestrielle des mesures de contrôle au niveau du management ;
- communication du résultat des contrôles.

Par ailleurs, il incombe à la gestion opérationnelle de donner à tous les employés qui en dépendent les informations et les formations appropriées relatives à leurs compétences en matière de gestion et de contrôle des risques.

## **DEUXIÈME LIGNE DE DÉFENSE**

Les unités chargées du risque, de la conformité et des finances constituent la deuxième ligne de défense (LOD2) et sont responsables de l'identification, de l'évaluation, de l'analyse, de la mesure, de la surveillance et de la gestion de tous les risques ainsi que des comptes rendus corrects incluant une mise à disposition d'un récapitulatif des risques par les unités du groupe concernées. Cela comprend la fixation de normes, standards et procédures appropriés compte tenu du cadre opérationnel des risques ainsi que la mise à disposition d'indicateurs essentiels et d'analyses destinés à la surveillance générale des risques. Par ailleurs, elles sont responsables de l'évaluation du profil de risque du groupe et de l'efficacité du cadre opérationnel des risques au niveau des BU et des SU. Les trois SU surveillent et accompagnent la mise en œuvre des mesures de gestion des risques par les BU afin de veiller à l'adéquation et à l'efficacité des processus et des contrôles au niveau de la première ligne de défense. Grâce aux activités de contrôle permanentes du deuxième niveau, elles garantissent l'adéquation, la performance et l'efficacité des contrôles permanents au premier niveau.

Dans ce contexte, les trois SU stratégiques assument les fonctions suivantes dans les domaines de risque qui leur sont attribués :

- fonction de contrôle à l'échelle du groupe
- activités de contrôle permanentes de deuxième niveau.

Au sein du département des finances (DFIN), la fonction de contrôle à l'échelle du groupe est répartie sur plusieurs sous-départements en fonction du processus concerné. Les compétences de chaque secteur (« process owners ») figurent dans la liste ci-après :

- Le secteur Comptabilité est compétent pour les processus en lien avec la production d'informations venant de la comptabilité.
- Le secteur Réglementation est compétent pour les processus en lien avec la production d'informations réglementaires ou prudentielles.
- Le secteur ALM est compétent pour les processus en lien avec la gestion des risques structurels.
- Le secteur Funding and Treasury est compétent pour les processus en liaison avec la gestion du financement et des liquidités.
- Le secteur Gestion financière est compétent pour les processus en liaison avec l'établissement de rapports et d'indicateurs de management ainsi que pour la gestion financière.
- Le secteur Communication financière est compétent pour les processus en lien avec la communication financière.
- Le secteur Vendor Payments est compétent pour les processus en lien avec le paiement des frais généraux et des fournisseurs.

## **TROISIÈME LIGNE DE DÉFENSE**

Au sein de la Société Générale S.A., Paris, les équipes de contrôle de deuxième niveau font rapport aux Group SU compétentes. La fonction de contrôle pour les risques structurels au deuxième niveau incombe donc à la fonction de gestion des risques ou à la fonction de gestion financière (DFIN) sous la surveillance de la Risk Division.

Dans le cadre de la troisième ligne de défense, toutes les activités, toutes les opérations et tous les processus au niveau du groupe, sans exception, peuvent être soumis à un contrôle réalisé par les départements General Inspection ou Internal Audit (LOD3). Ceux-ci sont en

autres habilités à contrôler les activités du groupe dans les pays qui ne présentent aucun siège du groupe. L'externalisation de prestations est soumise à des contrôles réalisés par les départements General Inspection ou Internal Audit sous la houlette du General Inspections Committee (CIIIG), ce qui signifie que plusieurs sociétés du groupe peuvent commanditer un seul et même contrôle d'un prestataire mandaté conjointement par elles.

## **PERMANENT CONTROL ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU PREMIER NIVEAU**

La réalisation des activités de contrôle permanentes du premier niveau est assurée au sein des BU dans le cadre des activités opérationnelles. Celles-ci garantissent la sécurité et la qualité des transactions et des activités opérationnelles. Ces activités de contrôle incluent toute une série de mesures permanentes qui assurent au niveau opérationnel le respect des prescriptions ainsi que des exigences de validation et de sécurité des transactions.

Les activités de contrôle permanentes incluent les points suivants :

- **Systèmes de prévention des risques** : ces mesures de contrôle ont lieu de manière régulière et continue ou passent par des processus automatisés dans le contexte de l'exécution des affaires. Cela inclut un plan-cadre de gestion des risques, c'est-à-dire des règles et des contrôles de sécurité (y compris automatisés) dans le cadre de l'exécution des affaires ou des contrôles dans le cadre des processus opérationnels.
- **Activités de contrôle assurées par le management** : les supérieurs hiérarchiques veillent au contrôle du bon fonctionnement de tous les systèmes relevant de leur domaine de responsabilité. Dans ce cadre, les procédures formelles réalisées régulièrement garantissent le respect des prescriptions et des procédures par le personnel ainsi que la réalisation efficace des contrôles de premier niveau. Les activités de contrôle des supérieurs hiérarchiques consistent essentiellement en adaptations des contrôles essentiels découlant des contrôles normatifs standard.

Les responsables de secteurs utilisent des contrôles réalisés par des équipes dédiées, par ex. (i) lors de processus sensibles nécessitant des contrôles plus rigoureux ou standardisés, ou pour éviter les auto-contrôles (par ex. la conclusion de relations avec des clients du secteur de la clientèle privée), et/ou (ii) dans la mesure où le regroupement d'activités de contrôle entraîne une augmentation de la productivité.

## **ACTIVITÉS DE CONTRÔLE PERMANENTES DU DEUXIÈME NIVEAU**

Les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau sont des mesures de la deuxième ligne de défense. Ainsi, la direction opérationnelle assume la responsabilité de l'évaluation et de la gestion des risques ainsi que de la sécurité opérationnelle et utilise notamment à cette fin les standards prescrits ainsi que les procédures, méthodes et contrôles définis. La réalisation des activités de contrôle permanentes du deuxième niveau est assurée par des équipes intervenant indépendamment des équipes opérationnelles.

Au niveau du groupe, les activités de contrôle permanentes sont réalisées par des équipes qui font rapport aux Group SU composant la deuxième ligne de défense pour les trois fonctions suivantes :

- **Finances** : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent la qualité de la comptabilité, les informations réglementaires ou prudentielles ainsi que les informations financières et les affaires fiscales, à l'exception des risques

d'évasion fiscale (FATCA – Foreign Account Tax Compliance Act und CRS – Common Reporting Standard).

- Conformité : les activités de contrôle permanentes du deuxième niveau concernent les contrôles de conformité et incluent les contrôles juridiques ainsi que ceux en liaison avec les risques d'évasion fiscale.
- Risque : les activités de contrôle permanentes de deuxième niveau concernent les risques de crédit et de marché ainsi que les risques structurels tels que le risque d'illiquidité et les risques opérationnels. Les risques opérationnels comprennent notamment les risques dans le cadre du cœur de métier (notamment actes frauduleux) et les risques d'acquisition, de communication, d'actifs ou de personnel ainsi que les risques des processus et systèmes informatiques.

Francfort-sur-le-Main, le 21 avril 2021

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

\_\_\_\_\_  
Françoise Esnouf

\_\_\_\_\_  
Helmut Höfer

\_\_\_\_\_  
Nurten Spitzer-Erdogan

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH, FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

BILAN au 31.12.2020

<u>A C T I F</u>	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR	<u>P A S S I F</u>	31.12.2020 EUR	31.12.2019 EUR
<b>A. ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>A. CAPITAUX PROPRES</b>		
Placements financiers			I. Capital souscrit	25.564,59	25.564,59
Parts détenues dans des entreprises liées	406.708.441,30	406.708.441,30	II. Report de bénéfice	1.137.724,99	1.137.724,99
<b>B. ACTIF CIRCULANT</b>	0,00		III. Excédent/déficit de l'exercice	0,00	0,00
Créances et autres actifs				<u>1.163.289,58</u>	<u>1.163.289,58</u>
1. Créances envers des entreprises liées			<b>B. PROVISIONS</b>		
a) découlant du placement de produits d'émissions	19.480.340.838,04	4.063.138.910,81	I. Provisions pour pensions et engagements similaires	458.620,00	415.805,84
- dont avec une échéance résiduelle de plus d'un an:			II. Autres provisions	694.000,25	1.196.550,39
EUR 16 791 125 810,90				<u>1.152.620,25</u>	<u>1.612.356,23</u>
(année précédente: EUR 2 835 822 942,46)			<b>C. DETTES</b>		
b) Autres créances	67.717.210,26	52.851.360,65	I. Dettes de certificats émis	19.480.340.837,95	4.063.138.911,29
- dont avec une échéance résiduelle de plus d'un an:			- dont avec une échéance résiduelle à moins d'un an:		
EUR 0,00 (année précédente: EUR 0,00)			EUR 2 689 215 027,10 (année précédente: EUR 1 227 315 968,42)		
2. Autres actifs	27.774.136.550,21	965.906.741,16	- dont envers des entreprises liées:		
- dont avec une échéance résiduelle de plus d'un an:			EUR 19 480 340 837,95 (année précédente: EUR 4 063 138 911,29)		
EUR 23 461 210 289,05 (année précédente: EUR 867 818 237,54)			II. Dettes fournisseurs	1.637.090,45	80.340,72
- dont envers des entreprises liées			- dont avec une échéance résiduelle de moins d'un an:		
EUR 27 774 136 550,04 (année précédente: EUR 965 663 666,94)			EUR 1 637 090,45 (année précédente: EUR 80 340,72)		
	<u>47.322.194.598,51</u>	<u>5.081.897.012,62</u>	III. Dettes envers des entreprises liées	470.629.813,94	456.915.487,04
<b>C. ACTIF FIDUCIAIRE</b>			- dont avec une échéance résiduelle à moins d'un an:		
Créances	1.954.252.527,59	1.040.403.549,92	EUR 63 406 719,97 (année précédente: EUR 39 607 786,88)		
- dont avec une échéance résiduelle de plus d'un an:			IV. Autres dettes	27.773.979.387,64	965.695.069,06
EUR 1 539 517 873,75 (année précédente: EUR 725 420 110,76)			- dont avec une échéance résiduelle à moins d'un an:		
- dont envers des entreprises liées			EUR 4 312 926 260,73 (année précédente: EUR 172 533 282,40)		
EUR 1 954 252 527,59 (année précédente: EUR 1 040 403 549,92)			- dont envers des entreprises liées:		
			EUR 27 773 979 387,64 (année précédente: EUR 965 663 666,94)		
				<u>47.726.587.129,98</u>	<u>5.485.829.808,11</u>
			<b>D. DETTES FIDUCIAIRES</b>		
			- dont avec échéance résiduelle à moins d'un an:	1.954.252.527,59	1.040.403.549,92
			EUR 414 734 653,84 (année précédente: EUR 314 983 439,16)		
			- dont envers des entreprises liées:		
			EUR 1 954 252 527,59 (année précédente: EUR 1 040 403 549,92)		
	<u>49.683.155.567,40</u>	<u>6.529.009.003,84</u>		<u>49.683.155.567,40</u>	<u>6.529.009.003,84</u>



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE EFFEKTEN GMBH

FRANCFORT-SUR-LE-MAIN

COMPTE DE RÉSULTAT

POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

	Du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 EUR	Du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 EUR
1. Produits du marché à options	-	-
2. Charges du marché à options	-	-
3. Produits du marché de certificats	-	-
4. Charges du marché de certificats	-	-
5. Recettes	9.198.090,27	3.971.449,53
dont Société Générale S.A., Paris	7.343.243,73	1.603.371,69
dont Société Générale Francfort	1.820.769,40	2.368.077,68
dont Société Générale Zurich	34.077,14	
6. Autres produits d'exploitation	-	6.296,19
7. Charges de personnel		
a) Salaires et rémunérations	326.085,77	330.627,62
b) Prélèvements sociaux et charges de prévoyance vieillesse et d'assistance	98.796,19	104.700,36
dont pour la prévoyance vieillesse EUR 41 867,16 (année précédente: EUR 43 013)		
8. Autres charges d'exploitation	8.510.896,40	3.494.697,48
9. Produits des participations	-	-
- dont émanant d'entreprises liées: EUR 0 (année précédente: EUR 0)		
10. Produits découlant d'un contrat de transfert de bénéfices	63.891.401,97	51.701.638,77
11. Autres intérêts et produits similaires	6,69	411,04
- dont provenant d'entreprises liées EUR 6,69 (année précédente: EUR 411,04)		
12. Amortissements sur placements financiers et sur titres de l'actif circulant	-	-
- dont sur les entreprises liées: EUR 0 (année précédente: EUR 0)		
13. Charges découlant de reprises de pertes	28.655.896,94	11.959.449,40
14. Intérêts et charges similaires	3.361.022,60	3.947.663,61
- dont à des entreprises liées: EUR 3 361 022,60 (année précédente: EUR 3 947 663,61)		
- dont provenant d'intérêts négatifs EUR 42 446,66 (année précédente: EUR 1 689,00)		
15. Résultat après impôts	32.136.801,03	35.842.657,06
16. Bénéfices transférés sur la base d'un contrat de transfert de bénéfices	32.136.801,03	35.842.657,06
17. Excédent/déficit de l'exercice	-	0,00

**Société Générale Effekten GmbH  
Francfort-sur-le-Main**

**Annexe  
pour l'exercice 2020**

**Explications relatives aux comptes annuels au 31 décembre 2020 et autres indications**

Les comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux règles de présentation des comptes du Code de commerce allemand (Handelsgesetzbuch, HGB) et aux dispositions complémentaires de la loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (GmbHG), dans le respect des principes d'une comptabilité régulière.

La société a son siège à Francfort-sur-le-Main. Elle est enregistrée au tribunal d'instance (Amtsgericht) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283.

En vue d'améliorer la clarté et la transparence, la désignation de certains postes des comptes annuels a été adaptée à l'activité commerciale de la société ou ajoutée, ce qui entraîne une représentation divergente de la structure prévue à l'art. 266, al. 2 et 3 HGB.

**Contrats de transfert de bénéfices**

Par signature en date du 7 septembre 2016, la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée de groupe) a conclu avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., Francfort-sur-le-Main (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices d'une durée indéterminée, entrant en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Par signature en date du 26 septembre 2017, la société ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg, (société affiliée de groupe) a conclu avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices d'une durée indéterminée entrant en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par signature en date du 1<sup>er</sup> décembre 2017, la Société Générale Securities Services GmbH, Aschheim, (société affiliée de groupe) a conclu avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) un contrat de transfert de bénéfices d'une durée indéterminée, entrant en vigueur rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**1. Principes d'établissement du bilan et d'évaluation des comptes annuels**

Pour l'essentiel, les méthodes d'établissement du bilan et d'évaluation déterminantes utilisées pour établir les comptes annuels sont restées inchangées et sont indiquées ci-après.

Conformément à l'art. 271, al. 2 HGB, les entreprises qui doivent être intégrées aux comptes consolidés d'une société mère en tant que sociétés mères ou sociétés filles (art. 290 HGB) selon les principes de la consolidation intégrale sont inscrites au bilan en tant que parts détenues dans des entreprises liées. Celles-ci sont inscrites au bilan aux coûts amortis. Les amortissements sont effectués pour une dépréciation prévue comme durable conformément à l'art. 253, al. 3 HGB.

Les créances sont inscrites à leur montant nominal, plus les intérêts régularisés. Les dettes non couvertes par des opérations de couverture sont inscrites au montant de leur règlement, plus les intérêts échus.

Le calcul des impôts différés repose sur des différences temporaires entre les postes du bilan considérés d'après les principes du droit commercial et du droit fiscal conformément à l'art. 274 HGB. Étant donné que la Société Générale Effekten GmbH, en tant que société affiliée de groupe, se trouve depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans un rapport d'affiliation fiscale sur le plan de l'impôt sur les bénéfices avec la succursale de Francfort de la Société Générale, les impôts différés sont inscrits au bilan exclusivement au niveau de la société dominante.

Les provisions pour retraites ont été évaluées au montant d'exécution s'imposant sur la base d'une appréciation commerciale raisonnable (art. 253, al. 1, phrase 2 HGB) d'après des principes actuariels et en tenant compte des tableaux de référence 2018 G du professeur Klaus Heubeck. Une période résiduelle de 15 ans a été prise comme hypothèse à titre forfaitaire pour le taux d'actualisation et est actualisée au taux moyen du marché sur ces dix dernières années, calculé au jour de référence, de 2,30% (exercice précédent : taux moyen du marché des dix dernières années 2,71%) (art. 253, al. 2, phrase 2 HGB). L'actualisation s'appuie sur les taux adaptés aux délais de la Deutsche Bundesbank.

La méthode d'évaluation actuarielle utilisée est celle des unités de crédit projetées. Pour le calcul des provisions pour retraites, les paramètres retenus ont été un taux calculé de 1,60%, une dynamique des salaires de 2,30% (année précédente : 2,30%) ainsi qu'une dynamique des retraites de 1,30% (année précédente : 1,30%). Les effets découlant des variations des taux d'intérêt sont inscrits dans le résultat d'exploitation. La différence entre le montant des provisions fixées pour les retraites après actualisation au taux moyen du marché des dix derniers exercices et le montant de la provision découlant de l'actualisation au taux moyen du marché des sept derniers exercices s'élève à 75 625 EUR et est soumise à une interdiction de distribution sous forme de dividendes conformément à l'art. 253, al. 6 HGB, sans être pour autant interdite de distribution.

Les autres provisions tiennent compte de tous les risques identifiables ainsi que des engagements incertains. Elles sont inscrites au passif au montant d'exécution nécessaire sur la base d'une appréciation commerciale raisonnable conformément à l'art. 253, al. 1 HGB. Les provisions d'une échéance supérieure à un an sont actualisées conformément à l'art. 253, al. 2 HGB. Au jour de clôture du bilan, il n'existait aucune provision présentant une telle échéance.

Les primes d'options sont inscrites au poste Autres actifs ou Autres dettes jusqu'à l'exercice ou à l'expiration.

Les certificats émis sont inscrits, jusqu'à l'échéance, au poste Dettes de certificats émis. Ils sont couverts par des opérations de couverture en sens contraire qui figurent au poste Créances envers les entreprises liées.

Le volume des warrants et des certificats émis au jour d'arrêté du bilan est entièrement couvert contre les variations des cours du marché par des opérations de couverture présentant une même échéance, une même devise et des risques de prix identiques, conclues avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris.

Les dettes découlant des certificats et warrants émis ainsi que les opérations de couverture inscrites aux postes Créances et Autres actifs ont été regroupées en unités d'évaluation et inscrites à l'actif aux coûts d'acquisition ou au passif à hauteur du produit de l'émission. Il s'agit en l'occurrence de micro-couvertures parfaites. Il n'est pas procédé à une évaluation bilancielle consécutive au sens de l'art. 254 HGB suite à la qualification en tant qu'unité

d'évaluation. Autrement dit, les variations de valeur qui se compensent ne sont pas inscrites au bilan par l'application, dans ce contexte, de la méthode dite « net hedge presentation method » (art. 285 n°19b et c HGB ainsi qu'art. 285 n°23a et b HGB). Les flux de paiement découlant de la cessation de la relation de couverture ont été inscrits conformément à la recommandation IDW RS HFA 35 ch. 86 de l'Institut allemand des experts-comptables (Institut der Wirtschaftsprüfer, IDW) sans toucher le compte de résultat. Des dotations aux provisions pour créances et autres actifs n'ont pas été nécessaires.

Les dettes non regroupées en unités d'évaluation sont inscrites au passif au montant de leur règlement. Il s'agit en l'occurrence des postes « Dettes fournisseurs » et « Dettes auprès des entreprises liées ». Les postes correspondants dans le compte de résultat s'intitulent « Autres charges d'exploitation », « Charges sur les reprises de pertes » et « Bénéfices redistribués en raison d'un contrat de transfert de bénéfices ».

Par ailleurs, la société émet des certificats en son nom propre et au compte de la Société Générale S.A., Paris, dans le cadre d'un contrat de fiducie conclu avec l'associée unique, la Société Générale S.A., Paris. Les instruments financiers correspondants figurent aussi bien à l'actif du bilan, au poste « Actifs fiduciaires », qu'au passif, au poste « Dettes fiduciaires ». Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture inscrites au poste du bilan Actif fiduciaire. L'inscription de ces opérations au bilan se fait aux coûts d'acquisition.

## 2. Évolution de l'actif immobilisé

### Placements financiers

	Parts dans des entreprises liées
	KEUR
Coûts d'acquisition 01.01.2020	407 223
Entrées	-
Sorties	-
Coûts d'acquisition 31.12.2020	407 223
Amortissements cumulés 01.01.20	515
Entrées amortissement exercice	-
Transferts	-
Sorties	-
Amortissements cumulés 31.12.20	515
Valeur comptable au jour de clôture du bilan 31.12.19	406 708
Valeur comptable au jour de clôture du bilan 31.12.20	406 708

Les parts détenues dans des entreprises liées concernent l'achat des parts, effectué avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la Société Générale Securities Services GmbH, Aschheim, (registre du commerce n° HRB 169711 auprès du tribunal d'instance de Munich) au prix de 515 KEUR par la Société Générale Securities Services Holding S.A., Paris, ainsi que d'ALD

Lease Finanz GmbH, Hambourg, (registre du commerce n°HRB 92469 auprès du tribunal d'instance de Hambourg) au prix de 406 708 KEUR par la SG Consumer Finance S.A. France. En raison de l'évolution économique persistante de la Société Générale Securities Services GmbH, l'amortissement des parts dans la Société Générale Securities Services GmbH a été conservé.

### 3. Indications concernant le bilan

Des **créances envers les entreprises liées** existent pour un montant de 19 548 058 KEUR (4 115 990 KEUR l'année précédente). Elles se composent pour l'essentiel de créances envers la Société Générale S.A., Paris, pour un montant de 19 480 341 KEUR (4 063 139 KEUR l'année précédente) découlant du placement des produits d'émission de certificats émis ainsi que de créances diverses pour un montant de 67 717 KEUR (52 581 KEUR l'année précédente). Les créances diverses incluent pour l'essentiel des créances envers la société ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg, découlant d'un contrat de transfert de résultat existant pour un montant de 63 891 KEUR (51 702 KEUR l'année précédente) ainsi que de conventions de remboursement de frais existant envers la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., Francfort-sur-le-Main, pour un montant de 1 589 KEUR (559 KEUR l'année précédente) et envers la Société Générale S.A., Paris, pour un montant de 2 234 KEUR (590 KEUR l'année précédente).

Les **autres actifs** comprennent les options OTC acquises par l'associée pour couvrir les warrants émis. Ils s'élèvent à 27 774 137 KEUR (965 664 KEUR l'année précédente).

Les **créances fiduciaires**, d'un montant de 1 954 253 KEUR (1 040 404 KEUR l'année précédente), correspondent aux capitaux dévolus à l'associée Société Générale S.A., Paris, et provenant de plusieurs certificats émis au nom de la Société Générale Effekten GmbH et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris.

La société dispose de **capitaux propres** inchangés de 1 163 KEUR (1 163 KEUR l'année précédente). Ceux-ci se composent du capital souscrit d'un montant de 26 KEUR ainsi que des réserves sur bénéfices des années précédentes pour 1 138 KEUR. Un contrat de transfert de bénéfices, prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016, a été conclu entre la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. et la société.

Les provisions comptabilisées, à l'exception des provisions pour retraites et engagements assimilés, ont une échéance résiduelle inférieure à un an.

Les **autres provisions** découlent essentiellement des provisions pour frais d'émission ainsi que des frais de vérification des comptes et de conseils. Elles s'élèvent à 694 KEUR (1 197 KEUR l'année précédente).

Les **dettes envers les entreprises liées**, d'un montant de 470 630 KEUR (456 915 KEUR l'année précédente) incluent pour l'essentiel des dettes envers la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. découlant de prêts contractés, y compris les intérêts régularisés, pour un montant de 407 223 KEUR (407 223 KEUR l'année précédente) et des dettes découlant du transfert de bénéfices, pour un montant de 32 137 KEUR (35 843 KEUR l'année précédente) ainsi que des dettes envers la Société Générale Securities Services GmbH découlant de la reprise de pertes pour un montant de 28 656 KEUR (11 959 KEUR l'année précédente) sur la base du contrat de transfert de bénéfices. Par ailleurs, il existe une dette de 960 KEUR vis-à-vis de la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. découlant de la compensation courante.

Les **dettes fiduciaires**, d'un montant de 1 954 153 KEUR (1 040 404 KEUR l'année précédente), incluent l'émission de certificats émis en nom propre pour le compte de la Société Générale S.A., Paris.

**Les certificats (émissions) en devises étrangères** sont inscrits aux postes du passif du bilan « Dettes de certificats émis » et « Dettes fiduciaires » pour un montant total de 10 607 772 KEUR. Ils se composent des monnaies suivantes :

<b>Monnaie</b>	<b>En KEUR</b>
SEK	5 669 708
DKK	3 755 210
NOK	814 323
USD	264 178
GBP	83 688
CHF	14 159
AUD	4 768
CAD	1 638
JPY	101

Les opérations de couverture correspondantes sont inscrites pour le même montant aux postes de l'actif du bilan « Créances envers les entreprises liées découlant du placement de produits sur opérations d'émission » et « Actif fiduciaire ». La conversion des devises appliquée au bilan a lieu dans le cadre de la constitution d'unités d'évaluation (méthode dite « net hedge presentation method ») au jour de la comptabilisation au taux de change historique, compte tenu des conditions figurant dans le prospectus de l'émission concernée. Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

**Les warrants (émissions) en devises étrangères** sont inscrits au poste du passif du bilan « Autres dettes » pour un montant total de 13 969 925 KEUR. Ils se composent des monnaies suivantes :

<b>Monnaie</b>	<b>En KEUR</b>
SEK	10 352 284
DKK	2 805 321
NOK	775 647
CHF	32 410
USD	4 262

Les opérations de couverture correspondantes sont inscrites pour le même montant au poste de l'actif du bilan « Autres actifs ». La conversion des devises appliquée au bilan a lieu dans le cadre de la constitution d'unités d'évaluation (méthode dite « net hedge presentation method ») au jour de la comptabilisation au taux de change historique, compte tenu des conditions figurant dans le prospectus de l'émission concernée. Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les dettes / dettes fiduciaires, d'un montant respectif de 47 726 587 / 1 954 253 KEUR, sont essentiellement des dettes auprès des entreprises liées (49 679 203 KEUR).

Il n'existait aucune autre dette financière à la date d'arrêté des comptes.

## Ventilation par échéances des créances et des dettes

en KEUR

	Montant total	Échéance résiduelle à moins d'1 an	Échéance résiduelle de 1 à 5 ans	Échéance résiduelle à plus de 5 ans
<b>Créances</b>				
- du placement de produits d'émissions	19.031.859	2.484.089	1.092.368	15.455.402
- diverses	67.717	67.717		
- fiduciaires	2.402.735	620.394	1.758.810	23.530
Autres actifs	27.774.137	4.312.926	339.008	23.122.202
Participations	406.708			406.708
<b>TOTAL</b>	<b>49.683.156</b>	<b>7.485.127</b>	<b>3.190.186</b>	<b>39.007.842</b>
<b>Dettes</b>				
- de certificats émis	19.031.859	2.484.089	1.092.368	15.455.402
- fournisseurs	1.637	1.637		
- envers des entreprises liées	470.630	63.407		407.223
- fiduciaires	2.402.735	620.394	1.758.810	23.530
Autres dettes	27.775.132	4.314.131	339.008	23.121.993
<b>TOTAL</b>	<b>49.681.992</b>	<b>7.483.659</b>	<b>3.190.186</b>	<b>39.008.147</b>

#### 4. Indications concernant le compte de résultat

Le compte de résultat est établi d'après la méthode du coût total.

Le **chiffre d'affaires** d'un montant de 9 198 KEUR (3 971 KEUR l'année précédente) concerne la prise en charge par la Société Générale S.A., Paris, des frais de prestations de services dans le cadre d'une méthode « cost-plus » avec un supplément pour frais administratifs de 5%, pour un montant de 7 343 KEUR, ainsi que par la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., pour un montant de 1 821 KEUR. Il existe par ailleurs une prise en charge des frais par la Société Générale de Zurich à hauteur de 34 KEUR. La prestation de services inclut l'exécution des démarches administratives pour l'activité d'émission.

Les **charges de personnel** se composent des salaires et des traitements pour un montant de 326 KEUR (331 KEUR l'année précédente) ainsi que des prélèvements et charges sociales pour la prévoyance vieillesse, pour un montant de 99 KEUR (105 KEUR l'année précédente).

Les **autres charges d'exploitation** se composent essentiellement des frais d'émission, des frais juridiques et de conseil ainsi que des frais de bourse :

en KEUR	2020	2019
Bourses, surveillance	6 408	1 890
Legal, Consulting, Audit	1 330	1 140
Répartition Société Générale Francfort	651	456
Advertising	122	9
Frais de déplacement, perfectionnement	-	-
<b>Total</b>	<b>8 511</b>	<b>3 495</b>

Les **produits d'un contrat de transfert de bénéfices** pour un montant de 63 891 KEUR (51 702 KEUR l'année précédente) sont le résultat de la société ALD Lease Finanz GmbH, qui est inscrit en phase par la Société sur la base du contrat de transfert de bénéfices conclu avec ALD Lease Finanz GmbH. Les pertes réalisées par la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de 28 656 KEUR (11 959 KEUR l'année précédente) sont inscrites en phase par la société sur la base du contrat de transfert de bénéfices en tant que **charges découlant de la reprise de pertes**.

Le poste **intérêts et charges assimilées** comporte essentiellement les intérêts payés et régularisés pour un montant de 2 929 KEUR pour un prêt obtenu de la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., ainsi que des redevances de dépôt d'un montant de 432 KEUR sur la base de soldes positifs auprès de la succursale de Francfort de la Société Générale S.A.

La société a conclu avec la succursale de Francfort de la Société Générale S.A., Paris (société dominante), un contrat de transfert de bénéfices qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; depuis lors, elle se trouve dans un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires et l'impôt sur les bénéfices. Par conséquent, tous les impôts sont à la charge de la société dominante. Le bénéfice après impôts de 32 137 KEUR a été intégralement transféré de sorte qu'il en découle un **bénéfice annuel** de 0 KEUR.

## **5. Indications concernant l'activité d'émission**

Le volume d'émission de l'exercice 2020 se présente de la façon suivante :



TITRES DÉRIVÉS	TYPE	SOUS-JACENT	EXERCICE 2020				EXERCICE 2019			
			NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE en KEUR	ÉCHÉANCE LA PLUS LONGUE	NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE en KEUR	ÉCHÉANCE LA PLUS LONGUE
<b>Produits de placement</b>										
avec protection du capital (100%)	Certificats à protection du capital	Actions	2	885	2.118	07.06.2024	-	-	-	
		Fonds	2	4.719	4.792	04.11.2022	-	-	-	
		Indices	27	457.937	55.545	13.03.2030	19	400.000	51.250	26.11.2026
			<b>31</b>	<b>463.541</b>	<b>62.455</b>		<b>19</b>	<b>400.000</b>	<b>51.250</b>	
	Prêts structurés	Actions	34	32.598	20.741	22.05.2023	5	27.000	27.008	27.06.2023
		Indices	33	23.675	11.884	19.08.2025	2	2.600	2.600	26.06.2024
		<b>67</b>	<b>56.273</b>	<b>32.625</b>		<b>7</b>	<b>29.600</b>	<b>29.608</b>		
sans protection du capital (<100%)	Prêt d'actions	Actions	29.938	946.147	919.733	22.04.2025	9.660	209.751	209.760	24.12.2021
		Indices	182	72.397	81.511	23.08.2024	493	29.539	29.522	24.12.2021
			<b>30.120</b>	<b>1.018.544</b>	<b>1.001.244</b>		<b>10.153</b>	<b>239.290</b>	<b>239.282</b>	
	Certificats bonus	Actions	13.199	78.191.826	1.887.357	15.07.2024	8.500	4.031.319	215.417	18.10.2023
		Indices	1.833	14.711.039	1.024.275	Open End	3.768	5.580.650	400.268	26.03.2021
			<b>15.032</b>	<b>92.902.865</b>	<b>2.911.632</b>		<b>12.268</b>	<b>9.611.969</b>	<b>615.685</b>	
	Certificats discount	Actions	15.947	423.186.748	21.250.497	17.06.2022	6.600	7.123.552	283.861	18.03.2022
		Énergie	53	59.736	2.029	16.11.2021	-	-	-	
		Future	105	327.696	10.337	17.11.2020	-	-	-	
		Indices	2.519	16.652.022	761.561	15.09.2023	2.095	19.549.750	652.790	15.09.2023
Mat. première		197	575.490	36.748	17.12.2021	387	782.000	37.959	24.08.2020	
		<b>18.821</b>	<b>440.801.692</b>	<b>22.061.172</b>		<b>9.082</b>	<b>27.455.302</b>	<b>974.611</b>		
Certificats express	Actions	296	3.308.976	1.376.414	17.01.2030	154	2.889.651	727.659	05.07.2029	
	Fonds	1	10.000.000	181	27.04.2023	-	-	-		
	Indices	214	3.239.628	430.615	19.07.2030	53	2.875.000	322.539	19.01.2028	
	Panier	46	104.300	47.664	28.09.2023	-	-	-		
		<b>557</b>	<b>16.652.904</b>	<b>1.854.874</b>		<b>207</b>	<b>5.764.651</b>	<b>1.050.197</b>		
Certificats indicels / de participation	Actions	103	3.042.224	91.186	Open End	-	-	-		
	Énergie	3	6.100	202	Open End	-	-	-		
	Fonds	7	24.975	9	25.11.2022	-	-	-		
	Future	13	737.054	9.881	Open End	-	-	-		
	Indices	101	1.422.742	146.314	Open End	5	165.000	10.650	19.05.2023	
	Mat. première	46	3.086.033	105.702	Open End	-	-	-		
		<b>273</b>	<b>8.319.128</b>	<b>353.294</b>		<b>5</b>	<b>165.000</b>	<b>10.650</b>		
Certificats de surperformance / sprint	Fonds	1	5.000	8.347	20.11.2023	-	-	-		
	Indices	5	73.468	6.764	15.12.2025	2	45.000	4.500	29.12.2022	
		<b>6</b>	<b>78.468</b>	<b>15.111</b>		<b>2</b>	<b>45.000</b>	<b>4.500</b>		
TOTAL Produits de placement:			<b>64.907</b>	<b>560.293.415</b>	<b>28.292.407</b>		<b>31.743</b>	<b>43.710.812</b>	<b>2.975.783</b>	

			EXERCICE 2020				EXERCICE 2019			
TITRES DÉRIVÉS	TYPE	SOUS-JACENT	NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE en KEUR	ÉCHÉANCE LA PLUS LONGUE	NOMBRE	VOLUME (EN UNITÉS)	VALEUR COMPTABLE en KEUR	ÉCHÉANCE LA PLUS LONGUE
<b>Produits à effet de levier</b>										
avec knock-out	Produits knock-out	Actions	131.098	16.962.861.444	16.781.413	Open End	57.464	62.662.119	126.777	25.09.2020
		Énergie	868	57.244.244	78.713	Open End	-	-	-	
		Fixed Income	671	8.030.583	107.007	Open End	2	11.800	285	
		Future	233	30.745.506	119.993	Open End	-	-	-	
		Indices	26.591	3.496.470.411	14.113.126	Open End	44.378	45.061.627	150.675	22.01.2021
		Mat. première	22.141	1.514.469.822	3.056.114	Open End	22.224	40.953.572	97.200	25.09.2020
		Monnaies	7.263	206.946.280	802.925	Open End	18.979	15.218.619	38.584	22.01.2021
		Taux d'intérêt	139	5.757.917	117.674	Open End	-	-	-	
				<b>189.004</b>	<b>22.282.526.207</b>	<b>35.176.965</b>		<b>143.047</b>	<b>163.907.737</b>	<b>413.520</b>
sans knock-out	Certificats à facteur	Actions	13.237	991.549.837	3.734.378	Open End	296	12.101.631	102.748	Open End
		Énergie	840	1.019.540.192	4.538.430	Open End	-	-	-	
		Fixed Income	135	23.328.041	124.404	Open End	-	-	-	
		Future	77	22.386.177	24.563	Open End	-	-	-	
		Indices	7.728	3.950.452.477	12.604.467	Open End	190	1.279.400	5.279	Open End
		Mat. première	2.741	3.665.332.619	13.584.219	Open End	2	108.117	173	Open End
		Monnaies	97	15.612.445	151.522	Open End	-	-	-	
		Taux d'intérêt	27	1.995.620	9.743	Open End	-	-	-	
				<b>24.882</b>	<b>9.690.197.408</b>	<b>34.771.726</b>		<b>488</b>	<b>13.489.148</b>	<b>108.200</b>
	Warrants	Actions	111.921	13.124.516.141	6.328.772	Open End	29.216	276.491.014	170.990	22.12.2023
		Énergie	198	10.858.407	3.261	Open End	-	-	-	
		Fixed Income	75	623.690	1.289	Open End	-	-	-	
		Fonds	1	11.124	271	18.01.2021	-	-	-	
		Future	2	29.300	67	Open End	-	-	-	
		Indices	24.811	7.890.861.004	10.192.986	Open End	13.168	84.212.205	86.898	20.12.2023
		Mat. première	9.138	546.337.387	585.994	Open End	4.815	65.285.900	35.343	30.12.2022
		Monnaies	5.560	51.920.033	93.565	Open End	7.353	19.546.641	56.989	22.12.2023
		Taux d'intérêt	1	2.000	1	Open End	-	-	-	
		<b>151.707</b>	<b>21.625.159.086</b>	<b>17.206.206</b>		<b>54.552</b>	<b>445.535.760</b>	<b>350.219</b>		
TOTAL Produits à effet de levier:			<b>365.593</b>	<b>53.597.882.701</b>	<b>87.154.897</b>		<b>198.087</b>	<b>622.932.645</b>	<b>871.939</b>	
TOTAL Titres dérivés:			<b>430.500</b>	<b>54.158.176.116</b>	<b>115.447.304</b>		<b>229.830</b>	<b>666.643.457</b>	<b>3.847.722</b>	

Toutes les émissions sont entièrement couvertes par la conclusion d'options OTC de mêmes caractéristiques ou par le placement de produits d'opérations d'émission auprès de la Société Générale S.A., Paris.

La juste valeur des produits dérivés ainsi que des obligations avec produits dérivés incorporés se calcule au moyen des valeurs marchandes ; sur les marchés illiquides, l'évaluation se fait sur la base de modèles internes. Ces modèles d'évaluation internes sont régulièrement testés par des spécialistes du service des risques de la Société Générale S.A., Paris. Les instruments financiers dérivés similaires aux warrants sont évalués par la Société Générale S.A., Paris, à l'aide de modèles de prix d'option communément reconnus.

Dans le cas d'un marché actif, les prix utilisés sont ceux indiqués par les bourses, les courtiers et les agences chargées de la fixation des prix.

À la date d'arrêté des comptes, le type, l'étendue et les justes valeurs des opérations de couverture sur les marchés dérivés se présentent de la manière suivante : la Société détient 83 525 options OTC d'une valeur marchande de 764 millions d'euros pour la couverture de warrants sur actions et sur indices, 4 796 options OTC d'une valeur marchande de 196 millions d'euros pour la couverture de warrants sur devises et 7 257 options OTC d'une valeur marchande de 6 808 millions d'euros pour la couverture de warrants sur matières premières.

La juste valeur est le prix qui est supposé pour la vente d'un actif au jour de référence dans le cadre d'une transaction régulière entre les participants au marché ou qui serait payé pour le transfert d'une dette. Si aucun prix observable n'existe pour des actifs ou des dettes iden-

tiques, la juste valeur des instruments financiers est calculée à l'aide d'une autre méthode d'évaluation faisant appel aux facteurs d'input observables déterminants.

En outre, la Société détient 47 810 certificats d'une valeur marchande de 2 974 millions d'euros, opérations fiduciaires comprises.

La valeur comptable des warrants énumérés ici s'élève à 27 774 millions d'euros au 31 décembre 2020 et figure au poste du bilan Autres dettes. La valeur comptable des certificats émis au 31 décembre 2020 s'élève à 19 480 millions d'euros et se répartit entre les postes du bilan Dettes de certificats émis et Dettes fiduciaires.

## 6. Participation importante

Les participations importantes au sens de l'art. 385, n°11 HGB se subdivisent de la manière suivante :

Nom et siège	Montant de la part du capital en %	Capitaux propres de la société en KEUR	Résultat de l'exercice en KEUR
Direct			
ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg	100	226 953	- 1)
Société Générale Securities Services GmbH, Aschheim	100	35 330	- 2)
Indirect			
ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH, Hambourg	43,8	2 327	8 263
Bank Deutsches Kraftfahrzeug-gewerbe GmbH, Hambourg		405 550	- 3)
- Avec droit de vote	51	550	
- Sans droit de vote	100	405 000	
BDK Leasing und Service GmbH, Hambourg	100	1 023	- 4)
Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co. KG, Hambourg	65	3 438	-

1)	Résultat avant transfert de bénéfices	KEUR	63 891
2)	Résultat avant transfert de pertes	KEUR	-28 656
3)	Résultat avant transfert de bénéfices	KEUR	55 632
4)	Résultat avant transfert de bénéfices	KEUR	-3

## **7. Indications concernant les honoraires de révision comptabilisés comme charges au cours de l'exercice**

Les honoraires du réviseur comptabilisés comme charges en 2020 s'élèvent

- à 190 000 EUR pour les prestations de vérification des comptes
- à - EUR pour les autres prestations d'attestation
- à - EUR pour les prestations de conseils fiscaux
- à - EUR pour les autres prestations.

Les honoraires pour prestations de vérification des comptes incluent les frais de révision des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe ainsi que ceux liés à la révision des comptes annuels et du rapport de gestion de la Société Générale Effekten GmbH.

## **8. Indications concernant les membres des organes de la société et ses collaborateurs**

Les personnes suivantes étaient gérants désignés de la société pour l'exercice 2020 :

M. Helmut Höfer, avocat (juriste d'entreprise), Francfort-sur-le-Main  
Head of Legal SGCIB Germany & Austria.

Mme Françoise Esnouf, employée de banque diplômée, Francfort-sur-le-Main  
Chief Operational Officer SGCIB Germany.

Mme Nurten Spitzer-Erdogan, économiste diplômée, Francfort-sur-le-Main  
Chief Financial Officer SGCIB Germany.

Les gérants actuels, Mme Françoise Esnouf et M. Helmut Höfer ainsi que Mme Nurten Spitzer-Erdogan sont des employés de la succursale de Francfort-sur-le-Main de la Société Générale S.A.

Pour l'exercice 2020, des charges d'un montant de 22 KEUR pour la rémunération des gérants ont été répercutées sur la Société Générale Effekten GmbH.

La Société employait en moyenne quatre personnes au cours de l'exercice, dont trois à temps plein et une à temps partiel.

En tant qu'entreprise axée sur le marché des capitaux, la Société a été dotée d'un comité d'audit conformément à l'art. 324 HGB. Ce comité se compose des membres suivants :

M. Peter Boesenberg (président)  
M. Dimitri Brunot (révoqué au 2.12.2020)  
M. Awet Hailab (nommé au 2.12.2020)  
Mme Heike Hoevekamp (nommée au 2.12.2020)  
M. Marco Maibaum  
M. Achim Oswald (jusqu'au 26.3.2021)  
Mme Nurten Spitzer-Erdogan  
Mme Heike Stuebban

## 9. Affiliation au Groupe

À la date d'arrêté des comptes, le 31 décembre 2020, la succursale de Francfort de la Société Générale S.A. détenait une participation de 100% au capital de la Société Générale Effekten GmbH.

La succursale de Francfort de la Société Générale S.A. a pour associée la Société Générale S.A., Paris, (groupe le plus petit au sens de l'art. 285 n°14a HGB et groupe le plus grand au sens de l'art. 285 n°14 HGB). La publication des comptes consolidés de la Société Générale S.A., Paris, est indiquée en France au « Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires (BALO) » à la rubrique « Publications périodiques » (R.C.S: 552 120 222).

Les comptes consolidés sont disponibles sur le site Internet [www.socgen.com](http://www.socgen.com).

## 10. Événements ultérieurs à la date d'arrêté des comptes

Aucun événement particulièrement important ayant une répercussion sur la situation de l'actif, la situation financière et la situation des résultats de la Société n'a été enregistré depuis la date d'arrêté des comptes.

Francfort-sur-le-Main, le 21 avril 2021

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

\_\_\_\_\_  
Françoise Esnouf

\_\_\_\_\_  
Helmut Höfer

\_\_\_\_\_  
Nurten Spitzer-Erdogan

## **Certification des représentants légaux**

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes annuels donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation et la situation de la Société, de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future de la Société.

Francfort-sur-le-Main, le 21 avril 2021

La direction

Société Générale Effekten GmbH

---

Françoise Esnouf

---

Helmut Höfer

---

Nurten Spitzer-Erdogan

## **CERTIFICATION DES COMPTES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT**

À l'attention de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main

### **NOTE CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES ANNUELS ET DU RAPPORT DE GESTION**

#### **Opinions d'audit**

Nous avons vérifié les comptes annuels de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, comprenant le bilan au 31 décembre 2020 et le compte de résultats pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 ainsi que l'annexe, y compris la présentation des méthodes d'établissement et d'évaluation du bilan. En outre, nous avons vérifié le rapport de gestion de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification,

- les comptes annuels ci-joints satisfont, sur tous les points essentiels, aux prescriptions du droit commercial allemand en vigueur pour les sociétés de capitaux et donnent une image fidèle de l'actif et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, dans le respect des principes allemands de comptabilité régulière et
- le rapport de gestion ci-joint donne dans l'ensemble une image exacte de la situation de la Société. Sur tous les points essentiels, ce rapport de gestion est en conformité avec les comptes annuels, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future.

Conformément à l'art. 322, al. 3, 1<sup>ère</sup> phrase du Code de commerce allemand (HGB), nous déclarons que notre vérification n'a mené à aucune objection à la régularité des comptes annuels et du rapport de gestion.

#### **Base des opinions d'audit**

Nous avons effectué la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion en conformité avec l'art. 317 HGB et le règlement de l'UE concernant les commissaires aux comptes (n°537/2014 ; abrégé ci-après « Règl. UE CC »), en respectant les principes de vérification des comptes en bonne et due forme définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW). La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces dispositions et principes est décrite en détail dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion » de notre certification des comptes. Conformément aux dispositions du droit européen ainsi qu'aux prescriptions du droit

professionnel et commercial allemand, nous sommes indépendants de la société faisant l'objet de la vérification et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. En outre, nous déclarons, conformément à l'art. 10, par. 2, point. (f) Règl. UE CC, que nous n'avons pas fourni de services d'audit interdits par l'art. 5, par. 1 Règl. UE CC. Nous sommes d'avis que les justificatifs que nous avons obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit concernant les comptes annuels et le rapport de gestion.

### **Éléments clés de l'audit pour la vérification des comptes annuels**

Nous avons déterminé qu'il n'existe aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre certification des comptes.

### **Autres informations**

Les représentants légaux ont la responsabilité des autres informations. Celles-ci comprennent l'assurance donnée par les représentants légaux concernant les comptes annuels et le rapport de gestion en vertu de l'art. 264, al. 2, 3<sup>e</sup> phrase HGB, et de l'art. 289, al. 1, 5<sup>e</sup> phrase HGB, mais ne comprennent pas les comptes annuels, les indications du rapport de gestion vérifiées sur le plan du contenu ni notre certification des comptes y afférente.

Nos opinions d'audit concernant les comptes annuels et le rapport de gestion ne s'étendent pas aux autres informations ; en conséquence, nous n'émettons ni une opinion d'audit ni une quelconque autre forme de conclusion d'audit à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des comptes, il nous incombe de lire les autres informations susmentionnées et de juger en l'occurrence

- si elles présentent d'importantes divergences par rapport aux comptes annuels, au rapport de gestion ou aux informations que nous avons acquises lors de la vérification, ou
- si elles paraissent comporter par ailleurs de fausses déclarations majeures.

### **Responsabilité des représentants légaux et du comité d'audit concernant les comptes annuels et le rapport de gestion**

Il incombe aux représentants légaux d'une part d'établir des comptes annuels qui satisfassent sur tous les points essentiels aux prescriptions du droit allemand en vigueur pour les sociétés de capitaux, et d'autre part de veiller à ce que les comptes annuels donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société, en respectant les principes allemands de comptabilité régulière. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont déterminés, en conformité avec les principes allemands de



comptabilité régulière, comme étant nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas de fausses déclarations majeures, volontaires ou involontaires.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe aux représentants légaux de juger de la capacité de la Société à poursuivre son activité. Par ailleurs, il leur incombe d'indiquer des faits en rapport avec la poursuite de l'activité de la Société, dès lors qu'ils s'avèrent pertinents. En outre, il leur incombe d'établir un bilan sur la base du principe comptable de la poursuite de l'activité de la Société, dans la mesure où des faits réels ou juridiques ne s'y opposent pas.

En outre, il incombe aux représentants légaux d'établir un rapport de gestion qui donne dans l'ensemble une image exacte de la situation de la Société et soit en conformité avec les comptes annuels sur tous les points essentiels, satisfasse aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. De plus, les représentants légaux sont responsables des dispositions et des mesures (systèmes) qu'ils ont jugées nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion en conformité avec les dispositions légales allemandes à appliquer et pour pouvoir fournir des justificatifs suffisants et appropriés des déclarations contenues dans le rapport de gestion.

Le comité d'audit est responsable de la surveillance du processus comptable pour la Société pour l'établissement des comptes annuels et du rapport de gestion.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion**

Notre objectif consiste, d'une part, à obtenir une certitude suffisante nous assurant que les comptes annuels dans leur ensemble ne comportent pas de fausses déclarations majeures, volontaires ou involontaires, et que le rapport de gestion donne dans l'ensemble une image exacte de la situation de la Société, qu'il est en conformité sur tous les points essentiels avec les comptes annuels ainsi qu'avec les informations que nous avons acquises lors de la vérification, qu'il satisfait aux dispositions légales allemandes et qu'il présente avec exactitude les chances et les risques liées à l'évolution future, et d'autre part, à attribuer une certification des comptes qui comporte nos opinions d'audit sur les comptes annuels et le rapport de gestion.

Une certitude suffisante est un niveau de certitude élevé, mais pas une garantie qu'une vérification effectuée en conformité avec l'art. 317 HGB et le Règl. UE CC, en respectant les principes allemands de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW), décèle systématiquement une fausse déclaration majeure. De fausses déclarations peuvent résulter d'infractions ou d'erreurs et sont considérées comme majeures si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou globalement, les décisions économiques prises par leurs destinataires sur la base de ces comptes annuels et de ce rapport de gestion.

Au cours de la vérification, nous exerçons notre pouvoir d'appréciation et nous conservons une position critique. En outre,

- nous identifions et nous évaluons les risques de fausses déclarations majeures, volontaires ou involontaires, dans les comptes annuels et le rapport de gestion, nous prévoyons et nous effectuons des opérations de vérification en réaction à ces risques et nous obtenons, dans le cadre de la vérification, des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit. Le risque que de fausses déclarations majeures ne soient pas décelées est plus important en cas d'infraction qu'en cas d'erreurs, car les infractions peuvent inclure des manœuvres frauduleuses, des falsifications, des indications volontairement incomplètes, des déclarations mensongères ou l'annulation de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension aussi bien du système de contrôle interne pertinent pour la vérification des comptes annuels que des dispositions et mesures pertinentes pour la vérification du rapport de gestion afin de prévoir des opérations de vérification qui soient appropriées dans les circonstances données, sans avoir néanmoins pour but d'émettre une opinion d'audit relative à l'efficacité de ces systèmes de la Société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux et l'acceptabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux ainsi que des indications y afférentes.
- Nous tirons des conclusions sur le caractère approprié du principe comptable appliqué par les représentants légaux quant à la poursuite de l'activité de la Société et, sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification, nous en déduisons si une incertitude majeure ressort d'événements ou de circonstances pouvant faire douter sérieusement de la capacité de la Société à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'une telle incertitude majeure existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans la certification des comptes, sur les indications correspondantes dans les comptes annuels et le rapport de gestion, ou, si ces indications ne sont pas appropriées, de modifier notre opinion d'audit en conséquence. Nous tirons nos conclusions sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification jusqu'à la date de notre certification des comptes. Des circonstances ou événements futurs peuvent toutefois conduire à ce que la Société ne puisse plus poursuivre son activité.
- Nous évaluons la représentation globale, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les données y afférentes, et nous jugeons si les comptes annuels présentent les opérations et événements rapportés de manière à donner une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société, en respectant les principes allemands de comptabilité régulière.
- Nous évaluons la concordance du rapport de gestion avec les comptes annuels, sa conformité aux dispositions légales et l'image qu'il donne de la situation de la Société.
- Nous effectuons des opérations de vérification concernant les données prospectives exposées par les représentants légaux dans le rapport de gestion. Sur la base de

justificatifs suffisants et appropriés obtenus dans le cadre de la vérification, nous saisissons les hypothèses significatives à la base des données prospectives émises par les représentants légaux et nous évaluons si ces données prospectives ont été correctement déduites de ces hypothèses. Nous n'émettons pas d'opinion d'audit séparée sur les données prospectives ni sur les hypothèses sur lesquelles elles s'appuient. Un risque important et inévitable existe que des événements futurs s'écartent considérablement des données prospectives.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance notamment de l'étendue prévue et du calendrier de la vérification ainsi que des constatations significatives de la vérification, y compris des éventuels défauts du système de contrôle interne que nous avons constatés au cours de notre vérification.

Nous adressons aux responsables de la surveillance une déclaration stipulant que nous avons respecté les règles d'indépendance applicable et nous discutons avec eux de toutes les relations et de tous les autres faits raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que des mesures de protection prises à cet égard.

Nous déterminons, parmi les faits dont nous avons discuté avec les responsables de la surveillance, ceux qui étaient les plus importants pour la vérification des comptes annuels dans la période sous revue et qui constituent, par conséquent, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans la certification des comptes, à moins que des lois ou d'autres prescriptions juridiques n'excluent leur déclaration publique.

## ***AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET JURIDIQUES***

### **Note relative à la vérification des reproductions électroniques des comptes annuels et du rapport de gestion établies à des fins de publication au sens de l'art. 317, al. 3b HGB**

#### **Opinion d'audit**

Conformément à l'art. 317, al. 3b HGB, nous avons effectué une vérification afin de nous assurer avec une certitude suffisante que les reproductions des comptes annuels et du rapport de gestion du Groupe (ci-après également appelés « documents FEEU ») contenues dans le fichier joint présentant la valeur SHA-256 de 8DAB81080D99BC7BFA16ECB43C5EF76F16BE486357F85BE195B6DF638CFC6012 et établies à des fins de publication satisfont sur tous les points essentiels au format d'information électronique (« format FEEU ») prescrit par l'art. 328, al. 1 HGB. Conformément aux prescriptions légales allemandes, cette vérification ne porte que sur le transfert au format FEEU des informations des comptes annuels et du rapport de gestion du Groupe et ne s'étend donc ni aux informations contenues dans ces reproductions ni à d'autres informations contenues dans le fichier susmentionné.

Selon notre appréciation, les reproductions des comptes annuels et du rapport de gestion contenues dans le fichier joint susmentionné et établies à des fins de publication répondent sur tous les points essentiels aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB en matière de format d'information électronique. Nous ne fournissons aucune opinion d'audit sur les informations contenues dans ces reproductions ni sur les autres informations contenues dans le fichier susmentionné allant au-delà de la présente opinion d'audit ainsi que de nos opinions d'audit relatives aux comptes annuels joints et au rapport de gestion joint pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020, figurant dans notre « Note concernant la vérification des comptes annuels et du rapport de gestion » ci-dessus.

### **Base de l'opinion d'audit**

Nous avons effectué notre vérification des reproductions des comptes annuels et du rapport de gestion contenues dans le fichier joint susmentionné en conformité avec l'art. 317, al. 3b HGB, dans le respect du projet de norme d'audit IDW : Vérification des reproductions de comptes et de rapports de gestion établis électroniquement à des fins de publication selon l'art. 317, al. 3b HGB (IDW EPS 410). Notre responsabilité à ce titre est décrite plus en détails à la section « Responsabilité du commissaire aux comptes en matière d'audit des documents FEEU ». Notre pratique d'audit a appliqué les exigences imposées au système d'assurance qualité de la norme d'assurance qualité de l'IDW : Exigences imposées à l'assurance qualité dans la pratique d'audit (IDW QS 1).

### **Responsabilité des représentants légaux et du comité d'audit en matière de documents FEEU**

Les représentants légaux de la Société sont responsables de l'établissement des documents FEEU contenant les reproductions électroniques des comptes annuels et du rapport de gestion conformément à l'art. 328, al. 1, phrase 4, ch. 1 HGB.

Par ailleurs, les représentants légaux de la Société sont responsables des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires pour permettre d'établir des documents FEEU exempts d'infractions, volontaires ou involontaires, aux règles de l'art. 328, al. 1 HGB concernant le format d'information électronique.

Les représentants légaux de la Société sont en outre responsables du dépôt auprès de l'exploitant du journal officiel allemand (Bundesanzeiger) des documents FEEU accompagnés de la certification des comptes jointe aux comptes annuels vérifiés et au rapport de gestion vérifié ainsi que des autres documents à publier.

Le comité d'audit est responsable du contrôle de l'établissement des documents FEEU dans le cadre du processus de présentation des comptes.

## **Responsabilité du commissaire aux comptes en matière d'audit des documents FEEU**

Notre objectif est de nous assurer avec une sécurité suffisante que les documents FEEU sont exempts d'infractions majeures, volontaires ou involontaires, aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB. Pendant la vérification, nous exerçons une appréciation consciencieuse et nous conservons une attitude de base critique. Par ailleurs,

- nous identifions et nous évaluons les risques de violations majeures, volontaires ou involontaires, aux exigences de l'art. 328, al. 1 HGB, nous planifions et nous réalisons des actes de vérification pour réagir à ces risques et nous nous procurons des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à notre opinion d'audit ;
- nous obtenons une compréhension des contrôles internes pertinents pour la vérification des documents FEEU afin de planifier des opérations de vérification appropriées dans les circonstances données, mais n'ayant pas pour but de donner une opinion d'audit sur l'efficacité de ces contrôles ;
- nous évaluons la validité technique des documents FEEU, c'est-à-dire la question de savoir si le fichier contenant les documents FEEU répond aux exigences en matière de spécification technique pour ce fichier prévues par le règlement délégué (UE) 2019/815 dans sa version en vigueur à la date de clôture ;
- nous évaluons si les documents FEEU permettent une reproduction XHTML à l'identique des comptes annuels vérifiés et du rapport de gestion vérifié.

## **Autres indications conformément à l'art. 10 Règl. UE CC**

Nous avons été élus comme commissaires aux comptes par l'Assemblée des associés du 18 août 2020 et mandatés en tant que tels par la Direction des 16 / 18 novembre 2020. En notre qualité de commissaires aux comptes, nous vérifions les comptes de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort-sur-le-Main, sans discontinuer depuis l'exercice 2017.

Nous déclarons que les opinions d'audit formulées dans la certification des comptes sont en conformité avec le rapport supplémentaire adressé au comité d'audit conformément à l'art. 11 Règl. UE CC (rapport de vérification).

**COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE**

La commissaire aux comptes responsable de la vérification est Marijan Nemet.

Francfort-sur-le-Main, le 27 avril 2021

**Deloitte GmbH**

Cabinet d'audit et d'expertise comptable

[Signature]  
(Marijan Nemet)  
Wirtschaftsprüfer  
[Commissaire aux comptes  
allemande]

[Signature]  
(Jutta Ihringer)  
Wirtschaftsprüfer  
[Commissaire aux comptes  
allemande]